

FINALES DÉPARTEMENTALES PAR CLASSEMENTS

La numérotation des articles qui suivent reprend celle du règlement fédéral.

Article 1

Les finales départementales par classement sont réservées aux joueurs et joueuses licenciés à la F.F.T.T.
Les joueurs et joueuses des catégories Poussines et Poussins ne peuvent pas participer à cette épreuve ;
Les joueurs qui ont un nombre de points-classement supérieur à 1 599 points ;
Les joueuses qui ont un nombre de points-classement supérieur à 1 299 points.

Article 2

Les engagements sont effectués sous la responsabilité de l'association auprès du responsable départemental du critérium fédéral et avant la date limite fixée dans le calendrier.

Article 3

Dans tous les tableaux, les parties se disputent au meilleur des cinq manches.

Article 4

L'engagement sera suivant le tarif en vigueur pour la saison en cours.

Article 5

Tout joueur inscrit se verra, en cas de forfait non excusé, infliger une pénalité financière dans les mêmes conditions qu'un forfait non excusé pour l'un des quatre tours du critérium fédéral.
Les participants étant inscrits sous la responsabilité de leur Association (cf. article 2), la pénalité financière en cas de forfait sera facturée à l'Association par le comité départemental des Deux-Sèvres de Tennis de Table.

Article 6

Les finales départementales par classement comportent 8 tableaux.

Dames		Messieurs	
Tableau F5	Joueuses classées 5 (soit compris entre 500 et 599 pts)	Tableau H8	Joueurs classés 5, 6, 7 et 8 (soit compris entre 500 et 899 pts)
Tableau F7	Joueuses classées 6 et 7 (soit compris entre 600 et 799 pts)	Tableau H10	Joueurs classés 9 et 10 (soit compris entre 900 et 1099 pts)
Tableau F9	Joueuses classées 8 et 9 (soit compris entre 800 et 999 pts)	Tableau H12	Joueurs classés 11 et 12 (soit compris entre 1100 et 1299 pts)
Tableau F12	Joueuses classées 10, 11 et 12 (soit compris entre 1000 et 1299 pts)	Tableau H15	Joueurs classés 13, 14 et 15 (soit compris entre 1300 et 1599 pts)

Les classements des joueurs à prendre en compte sont les classements officiels diffusés au début janvier de la saison en cours.

Article 7

Les joueurs empêchés de participer au niveau départemental en raison d'une compétition NATIONALE sont qualifiés d'office pour l'échelon territorial.
Si un tableau n'est pas organisé, il n'y aura pas de qualifiés pour l'échelon territorial.

Article 7-1

Dans chaque tableau, les joueurs sont répartis dans des poules de trois joueurs trois ou de quatre joueurs en fonction des points inscrits sur leur licence pour la phase en cours en conformité avec l'article I.302 des règlements fédéraux.

EN AUCUN CAS, UNE POULE NE DEVRA ETRE INFERIEURE A 3 JOUEURS.

A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau final en respectant l'article I.305.4 de ces mêmes règlements.

- le vainqueur de la poule 1 à la place 1 ;

- le vainqueur de la poule 2 à la place 2 ;
- les vainqueurs des poules 3 et 4 par tirage au sort pour les places 3 et 4 ;
- les joueurs classés 2ème de poule par tirage au sort dans le demi-tableau opposé de leur premier respectif ;
- les joueurs classés 3ème de poule par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs 2e de poules, mais dans le quart opposé.

Le tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale, avec des parties de classement pour les places 1 à 8 (sauf consignes particulières de la Commission pour augmenter ou diminuer le nombre de parties de classement).

Le tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale

Il est impératif de classer 8 joueurs minimum dans les TED afin de pouvoir effectuer les repêchages éventuels.

Article 8

Les finales départementales sont qualificatives pour les finales territoriales par classement. Le nombre de qualifié par département est fonction du quota d'engagés par département aux Finales 2019

Le nombre de joueurs et joueuses qualifiés est déterminé dans le règlement de l'échelon régional :

<http://lnatt.fr/sportif/finales-clsst>

Le ou les juges-arbitres ne peuvent en aucun cas participer en tant que joueur à cette compétition.

*Récompenses

Vainqueur	Médaille d'Or
Finaliste	Médaille d'Argent

Demi-finalistes (3 et 4)	Médaille de Bronze
--------------------------	--------------------

DEAMNDE DE Joël DEBORDES

Lors de la finale par clt, dans le tableau h8 il y avait 22 engagés de - de 600 pts, du fait que dans les autres tableaux, il y a seulement 200 pts d'écart de classement alors que dans ce tableau il y a 400 pts d'écarts, de ce fait comme la plupart était des jeunes participants pour la première fois à cette compétition, Joël DEBORDES propose afin de les encourager à reparticiper à cette compétition, de récompenser les trois meilleurs de - 600 pts, pour cela il faudrait effectuer un classement intégral soit un ted général ou en effectuant un ted avec les deux premiers de chaque poule et une consolante pour eux